



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 91

LES LANGUES OFFICIELLES

**La dualité linguistique au sein
de la fonction publique**

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 3 mars 2011

LE SÉNAT

Le jeudi 3 mars 2011

LES LANGUES OFFICIELLES

LA DUALITÉ LINGUISTIQUE AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs aujourd'hui, M. Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, a rendu publique une étude sur l'importance du leadership au sein de la fonction publique pour la réalisation d'un milieu de travail bilingue.

Le commissaire a trouvé certaines lacunes sur lesquelles le gouvernement fédéral devrait sérieusement se pencher, et affirme que si la dualité linguistique est une valeur fondamentale de la société canadienne, la création d'une fonction publique qui reflète cette dualité linguistique demeure un grand défi.

Le commissaire Fraser a aussi noté qu'il est primordial que les gestionnaires de la fonction publique considèrent les employés fédéraux comme des personnes ayant une culture, une identité et une langue spécifiques et qu'ils travaillent à une meilleure reconnaissance et réalisation de leurs obligations linguistiques en vertu de la Loi sur les langues officielles.

• (1420)

Madame le leader pourrait-elle nous dire si son gouvernement s'engage à collaborer avec le commissaire et le ministre en vue de mettre en œuvre les cinq recommandations de l'étude, et, si oui, comment?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, le gouvernement est toujours reconnaissant au commissaire aux langues officielles de son travail et toujours attentif aux recommandations que celui-ci lui adresse. Dans bien des cas, le commissaire appuie fortement les efforts du gouvernement. Nous réalisons toutefois qu'il reste du travail à faire à certains égards.

Comme c'est toujours le cas, le commissaire aux langues officielles, M. Fraser, est un mandataire du Parlement. Il prend son travail très au sérieux et, bien sûr, le gouvernement veut s'assurer qu'il soit tenu compte de toutes ses recommandations car, comme le sait le sénateur, ce dernier adhère entièrement à la Loi sur les langues officielles du Canada.